

Consultation publique sur le Projet immobilier La Baie Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants des promoteurs

Date : 8 avril 2021

Heure : 14:00 h

Lieu : rencontre virtuelle

Étaient présents :

Promoteurs :

Anik Shooner, architecte, associée principale - MSDL Architectes

Anne Lafontaine, architecte, associée - MSDL Architectes

Brian Fahey, urbaniste, président - Fahey et associés

Nadia Richer, urbaniste, chargée de projet principale - Fahey et associés

Office de consultation publique de Montréal :

Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM

Danielle Casara, présidente de commission

Suzann Méthot, commissaire

Jean Caouette, commissaire

Reinaldo de Freitas, analyste

1. Ouverture et tour de table

La présidente de commission ouvre la séance, présente la commission et invite les représentants des promoteurs à se présenter.

2. Cadre de la consultation publique

Le mandat porte sur l'organisation d'une consultation publique sur des modifications au Plan d'urbanisme et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la réalisation du Projet immobilier La Baie. La démarche de consultation comprend des activités d'information et d'audition des opinions des citoyens à ce sujet.

La présidente de commission présente le calendrier et les grandes étapes prévues pour la consultation : période d'information et période d'opinions.

- Période d'information : dans une première étape, sera diffusée une séance d'information virtuelle, comprenant les présentations de l'arrondissement et des promoteurs. Ensuite, les participants auront quelques jours pour poser des questions sur le projet. Dans une deuxième étape, lors d'une séance de questions et de réponses, les représentants de l'arrondissement et des promoteurs répondront à des questions posées préalablement par les participants par voie électronique ou par écrit, ainsi qu'à des questions posées en direct par téléphone.
- Période d'opinions : après la période d'information, les citoyens auront l'opportunité de déposer des mémoires écrits et/ou d'exprimer oralement leur opinion sur le projet devant la commission.

Finalement, la commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

3. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources

La présidente de l'OCPM informe les représentants des promoteurs de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et de réponses. Les promoteurs doivent fournir de manière préalable les noms et les fonctions de ses représentants.

4. Présentation du projet

Les représentants des promoteurs présentent le projet immobilier La Baie. Sont présentés l'évolution des bâtiments existants au fil des ans, la stratégie de préservation et de restauration d'une partie de l'îlot et les interventions prévues nécessaires à la réalisation du projet.

5. Questions

Des discussions sont tenues sur les questions susceptibles de ressortir lors de la séance d'information et tout au long du processus de consultation.

6. Varia

Aucun point en varia.